

Rapport à'activités

Parce que notre culture est une force.

2001-2002

*Société
de développement
des entreprises
culturelles*

Québec 

Parce q
notre
culture
est une
force.



Sommaire

> Lettre à la ministre	4
> Partenaire – La SODEC soutient les entreprises culturelles.....	5
> Le conseil d'administration	6
> Les commissions et le conseil consultatif de la Société	7
> Le mot du président	11
> Les faits saillants	15
> Survol des interventions.....	19
> La SODEC depuis cinq ans.....	22
Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002	
> Rapport de la direction.....	27
> Rapport du vérificateur	28
> Revenus et dépenses et excédent	29
> Bilan	30
> Flux de trésorerie	31
> Notes afférentes aux états financiers.....	32
> Liste des consultants et des membres des comités d'évaluation	42

SONT ÉGALEMENT DISPONIBLES LES ANNEXES DU RAPPORT D'ACTIVITÉS :

Annexe 1 : Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier de la SODEC en vertu des programmes d'aide au cinéma et à la production télévisuelle au cours de l'exercice financier 2001-2002.

Annexe 2 : Liste des entreprises ou des artisans qui ont reçu du soutien financier de la SODEC en vertu des programmes d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés, du livre et des métiers d'art, au cours de l'exercice financier 2001-2002.

Annexe 3 : Liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier de la SODEC en vertu du programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel (SODEXPORT) au cours de l'exercice financier 2001-2002.

Lettre à la **ministre**

Montréal, le 31 octobre 2002

Madame Diane Lemieux
Ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport d'activités de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre Société.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,



Pierre Lafleur

Partenaire

LA SODEC SOUTIENT LES ENTREPRISES CULTURELLES

La SODEC est une société d'État québécoise relevant du ministre de la Culture et des Communications. Elle a pour mandat de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias. Elle a aussi pour fonction de contribuer à accroître la qualité des produits et services de ces entreprises et leur compétitivité sur tous les marchés.

Pour ce faire, la Société possède divers outils d'intervention qu'elle utilise en complémentarité dans le but de soutenir la production, la diffusion et l'exportation des produits culturels québécois. De cette façon, elle contribue à la consolidation des entreprises et à la structuration des marchés.

La variété des outils dont elle dispose permet à la SODEC d'adapter ses interventions aux différentes situations des entreprises. Ainsi, dans le cadre de ses activités de financement, elle offre aux entreprises des garanties, des prêts, du crédit rotatif ou du capital-actions aux conditions qu'elle détermine.

De plus, les entreprises des domaines du cinéma et de la production télévisuelle, du disque et du spectacle de variétés, du livre et de l'édition spécialisée, des œuvres numériques interactives et des métiers d'art peuvent avoir accès à un soutien financier de la Société sous forme de subvention, d'aide remboursable ou d'investissement.

La SODEC agit par ailleurs comme gestionnaire des crédits d'impôt du Québec pour la production cinématographique ou télévisuelle, pour la production d'enregistrements sonores, pour la production de spectacles et pour l'édition de livres. D'une part, ces mesures ont pour but d'accroître l'efficacité de l'intervention gouvernementale en dirigeant l'aide vers les entreprises de production, d'autre part, elles assurent une meilleure stabilité du soutien gouvernemental et un levier financier aux entreprises culturelles.

Enfin, la Société intervient dans la gestion du parc immobilier patrimonial dont elle est propriétaire.



Le conseil d'administration au 31 mars 2002

Les membres du conseil d'administration de la Société sont tous issus du milieu culturel. Nommés par le gouvernement du Québec, ils assurent une représentativité de chaque domaine d'intervention de la SODEC.

Le président

Pierre Lafleur

Les membres

Charles Binamé
Réalisateur-scénariste

Serge Carrier
Président-directeur général
de Gestion Micro-Intel

Jean-Marc Gagnon
Président de Communications Science-
Impact et Éditions Multimondes

Lyse Lafontaine
Présidente de Lyla Films inc.

Louis-Georges L'Écuyer
Artisan ébéniste

Louise Lemieux-Bérubé
Directrice du Centre des textiles
contemporains de Montréal

Gaétan Morency
Vice-président principal,
affaires publiques
du Cirque du Soleil inc.

Michel Sabourin
Président-directeur général
du Club Soda

Gilles Valiquette
Directeur général de
Musitechnic
services éducatifs inc.

Le secrétaire général

Gilles Corbeil
Directeur général disque et spectacle de
variétés, livre et métiers d'art – SODEC

Les commissions et le conseil consultatif de la Société

La SODEC compte en son sein des instances consultatives. Le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) et les sept commissions (disque et spectacle de variétés, doublage, financement, livre, métiers d'art, œuvres numériques interactives et Place-Royale) ont pour fonction de la conseiller sur toute question qu'elle leur soumet et de réaliser toute étude qu'elle requiert. La Société a l'obligation de consulter ce conseil et ces commissions sur les projets de programmes d'aide et les parties du plan d'activités applicables à l'aide financière dans leur domaine respectif. De plus, le CNCT a, le mandat de conseiller le ministre de la Culture et des Communications quant à l'application de la Loi sur le cinéma.

Chacun des huit groupes est composé d'environ dix membres, nommés par la Société après consultation d'organismes qu'elle considère représentatifs – ce qui inclut les associations sectorielles –, et chacun des membres du conseil et des commissions représente un secteur d'activités.

Ces groupes permettent à la SODEC de poursuivre les objectifs suivants :

- réunir les compétences professionnelles qui représentent les entreprises pouvant recourir à son soutien;
- s'appuyer en permanence sur la compétence des milieux dans la préparation de ses politiques, de ses plans d'activités et de ses programmes;
- constituer des lieux de réflexion sur les enjeux du développement des industries culturelles qui conseilleront la Société dans l'élaboration de ses stratégies.

LE CONSEIL NATIONAL DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

Le CNCT est composé de trois modules. Ses activités s'organisent à partir du module 1 auquel s'additionnent au besoin le module 2, et enfin le module 3, lorsque le CNCT au complet doit se prononcer sur l'application de la Loi sur le cinéma.

PRÉSIDENTE

Lyse Lafontaine
productrice
LYLA FILMS
Production – cinéma

Module 1 : Entreprises et personnes requérantes

Denis Bédard
exploitant de salles
Ville-Marie, Macamic, La Sarre
Exploitation – salles et ciné-parcs

Michel D'Astous
scénariste
Création

Christian Larouche
distributeur
CHRISTAL FILMS
Distribution – cinéma

Jean Tessier
producteur
FILMOVIE inc.
Production indépendante

Claude Veillet
producteur
TÉLÉFICTION inc.
Production télévisuelle

Module 2 : Partenaires créatifs et stratégiques

Alain Chartrand
réalisateur
Création

Mario Clément
*directeur général
de la programmation*
TÉLÉ-QUÉBEC
Télévision généraliste

Claude Gagnon
président
COVITEC
Maisons de services

Pierre Roy
président
LES CHÂÎNES TÉLÉ ASTRAL
Télévision spécialisée

Poste vacant
Téléfilm Canada

Poste vacant
Télévision généraliste

Module 3 : Application de la Loi sur le cinéma

Robert Daudelin
conservateur
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE
Patrimoine cinématographique
et télévisuel

Joey Galimi
directeur de plateau
CINÉLUME
Entreprises de doublage

Louis-Georges Girard
comédien
Artistes-interprètes

François Poitras
propriétaire
LA BOÎTE NOIRE
Commerce au détail – vidéo

Louise Spickler
directrice générale
INSTITUT NATIONAL DE L'IMAGE
ET DU SON (INIS)
Formation

Daniel Vincelette
directeur de la photographie
Technique

La Commission du doublage

PRÉSIDENT

Sébastien Dhavernas
artiste-interprète
Artistes-interprètes

MEMBRES

Louise Belleau
directrice du doublage
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM
Distribution

Stéphane Cosentino
*conseiller juridique –
unité d'affaires*
TÉLÉFILM CANADA
Téléfilm Canada

Michel Delisle
vice-président – secteur film
COVITEC inc.
Entreprises de doublage

Joey Galimi
directeur de plateau
CINÉLUME
Entreprises de doublage

Patricia Leclerc
*chef des acquisitions –
productions extérieures*
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
Diffusion

Daniel Picard
artiste-interprète
Artistes-interprètes

Mathieu Gagnon
traducteur
Généraliste du domaine

La Commission du disque et du spectacle de variétés

PRÉSIDENT

Michel Sabourin

producteur

CLUB SODA

Production – spectacles

MEMBRES

Alain Bédard

producteur

EFFENDI RECORDS

Production – disques

Mario Chenart

auteur-compositeur-interprète

Auteurs-compositeurs

Stéphane Ferland

producteur

PRODUCTIONS OCTANT

Production – spectacles

Mario Labbé

producteur

ENREGISTREMENT ANALEKTA inc.

Production – disques

Claude Larivée

diffuseur

**COMPAGNIE LARIVÉE,
CABOT, CHAMPAGNE**

Diffusion – Événements secteur
des variétés ou en salles

Marc Lazarre

producteur

DONALD K DONALD

Production – disques

Jacinthe Marleau

*directrice des affaires
intergouvernementales*

SPECTRA INTERNATIONAL

DISTRIBUTION inc.

Production – spectacles

Claude Paquet

diffuseur

SALLE ALBERT-ROUSSEAU

Diffusion – régions

Pierre Rodrigue

gérant d'artistes

GRUPE ARCHAMBAULT inc.

Gérance d'artistes

Serge Sasseville

distributeur

QUEBECOR NOUVEAUX MÉDIAS

Distribution

Manuel Tadros

interprète

Interprètes

Luc Wiseman

producteur

LES PRODUCTIONS AVANTI CINÉ VIDÉO inc.

Production – émissions de variétés

La Commission du livre et de l'édition spécialisée

PRÉSIDENT

Poste vacant

MEMBRES

Gaston Bellemare

éditeur

ÉCRITS DES FORGES

Édition

Pierre Bourdon

éditeur

SOGIDÈS

Édition

Marc Laberge

président

ÉDITIONS DU TRÉCARRÉ

Généraliste du domaine

Denis Lebrun

libraire

LIBRAIRIE PANTOUTE

Librairies – régions

Jeanne Lemire

libraire

LIBRAIRIES PAULINES

Librairies – Montréal

Jean Pettigrew

éditeur

ÉDITIONS ALIRE

Édition

Pierre Saint-Martin

distributeur

DIFFUSION RAFFIN

Distribution

Jean-François Saint-Pierre

libraire

LIBRAIRIE COOPÉRATIVE HEC

Coopératives – milieu scolaire

La Commission des métiers d'art

PRÉSIDENTE

Louise Lemieux-Bérubé

artisane

CENTRE DES TEXTILES

CONTEMPORAINS DE MONTRÉAL

(CTCM)

Généraliste – construction textile

MEMBRES

Sylvie Bélanger

verrière

ATELIER DE VERRE CASSANDRE

Production – petite série

Jean-Luc Boudreau

facteur de flûtes

JEAN-LUC BOUDREAU FACTEUR

DE FLÛTES inc.

Production – exportation

Denyse Goyer

céramiste

GOYER-BONNEAU enr.

Production – moyenne série

Kino Guérin

ébéniste

Production – relève

Terrance Lazaroff

céramiste

Événements de commercialisation

Elena Lee

agente

GALERIE ELENA LEE

Distribution en gros

Yvon Noël

sculpteur

**ÉCOLE-ATELIER DE SCULPTURE
DE QUÉBEC**

Écoles-ateliers

François Turbide

souffleur de verre

LA MÉDUSE enr.

Production – services

La Commission des œuvres numériques interactives

PRÉSIDENT

Serge Carrier
producteur
GESTION MICRO-INTEL inc.
Production, édition – Montréal

MEMBRES

Pierre Bernatchez
directeur général
CINÉ-GROUPE DISTRIBUTION INTERNATIONALE J.P. inc.
Cinéma et production télévisuelle

Marc Boutet
producteur
LES LOGICIELS DE MARQUE inc.
Production, édition – Québec

Tanya Claessens
productrice
KUTOKA INTERACTIVE
Production, édition – Montréal

Gilles Valiquette
producteur
EXPLOMÉDIA MUSITECHNIC
Production – disques

Poste vacant

Distribution

Poste vacant

Édition – livres

Poste vacant

Généraliste du domaine

Poste vacant

Production – régions

La Commission de Place-Royale

PRÉSIDENT

Philippe Sauvageau
représentant
SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC
Milieu culturel

MEMBRES

Jacques Gauthier
représentant
OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

Christine Gosselin
représentante
COMITÉ DES CITOYENS DU VIEUX-QUÉBEC

Daniel Gross
représentant
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE PLACE-ROYALE

Richard Lacasse
représentant
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Jacques Lévesque
représentant
COMITÉ DES CITOYENS DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

Hélène Pagé
représentante
MUSÉE DE LA CIVILISATION

Michel Pagé
représentant
FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

Alain Thériault
représentant
VILLE DE QUÉBEC

La Commission du financement

PRÉSIDENT

Gaétan Morency
vice-président principal – affaires publiques
PRODUCTIONS DU CIRQUE DU SOLEIL inc.
Planification et développement

MEMBRES

Luc Châtelain
vice-président – finances
L'ÉQUIPE SPECTRA inc.
Gestion financière d'entreprises culturelles

Lévis Doucet
vice-président
BANQUE NATIONALE DU CANADA
Institutions financières

Pierre Fauteux
C.A.
FAUTEUX, BRUNO, BUISSIÈRE, LEWARDEN
Expertise-conseil – finances


Guy Frenette
président-directeur général
ÉDITIONS BEAUCHEMIN Itée
Gestion financière d'entreprises culturelles

Clément Guimond
coordonnateur général
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS (QUÉBEC)
Institutions financières

Daniel Proulx
vice-président – finances et administration
LE GROUPE COSCIENT inc.
Gestion financière d'entreprises culturelles



Le mot du président



Parmi l'ensemble des activités que l'État exerce pour favoriser l'épanouissement de la culture et des communications au Québec, le développement des entreprises culturelles a comme particularité de se situer à la convergence de la culture et de l'économie. Tout au long de la chaîne qui va de la production de contenus artistiques jusqu'à leur commercialisation, les entreprises culturelles contribuent à la création des œuvres – qui sont l'expression d'une identité personnelle et collective –, à la démocratisation de la culture et à la croissance économique du Québec.

Cette convergence s'avère essentielle pour asseoir notre avenir culturel sur des bases solides. Pour que la culture québécoise puisse vivre et s'épanouir, nous avons besoin de spectacles, de films, de livres, de disques, d'œuvres numériques interactives, de produits des métiers d'art et d'émissions télévisuelles parmi toutes les formes d'expression artistique, mais nous avons également besoin d'entreprises dynamiques qui permettent à cette production de prendre forme et de se diffuser le plus largement possible, autant au Québec que sur les marchés extérieurs. Et c'est le rôle de la SODEC que de contribuer à ce dynamisme entrepreneurial.

À mi-parcours d'un plan d'orientations triennales, nous voulons réaffirmer l'importance des enjeux liés à l'expression du potentiel culturel de la société de l'information pour les entreprises culturelles : l'évolution des technologies et du numérique change les manières de concevoir, de produire, de diffuser et de commercialiser les œuvres. Et cela entraîne également des répercussions considérables sur la façon d'élaborer les programmes d'aide de la SODEC.

Voilà pourquoi nous examinons, domaine par domaine, l'impact des nouvelles technologies sur les industries culturelles, lesquelles devront s'approprier autant les supports que les nouveaux outils de création pour demeurer compétitives sur les différents marchés. Il s'agit ici d'une étape stratégique qui nous permettra de mieux nous inscrire dans un environnement concurrentiel à l'échelle planétaire, et cette réalité doit mobiliser l'État aussi bien que l'ensemble des milieux professionnels.

Au moment de sa comparution devant la Commission de la culture et des communications, à l'automne 2001, la Société a été en mesure de démontrer la nécessité de contribuer fortement à la consolidation et au professionnalisme des entreprises. Au cœur de la nouvelle économie, qu'on appelle aussi « l'économie du savoir », l'entreprise culturelle doit investir dans la recherche et le développement, et dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, ce qui l'aidera non seulement à affronter les bouleversements technologiques, mais aussi à forger des alliances stratégiques et à commercialiser des prototypes, tout en faisant face à une vive concurrence étrangère sur son propre marché.

Tout comme les entreprises privées, la Société recherche des partenariats sur l'échiquier financier et culturel, de manière à décupler l'impact de son action. C'est ainsi qu'elle a signé, avec Télé-Québec puis avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), des ententes de coopération au nom desquelles ces institutions travaillent à conjuguer leurs interventions. De la même façon, la SODEC intervient dans le développement régional, mue par l'idée que les agents économiques des régions constituent d'excellents partenaires pour travailler à la consolidation des entreprises culturelles placées sur leurs territoires, tout comme ils le font pour les entreprises des autres secteurs. Ce pari, qui nous amène à conclure des ententes spécifiques avec les Conseils régionaux de développement (CRD), nous conduit aussi, tout naturellement, vers les Centres locaux de développement (CLD). Le mandat, les outils et les fonctions des CLD font de ces centres des intervenants tout indiqués pour les entreprises culturelles, en particulier les microentreprises. Par cette approche de partenariat, nous voulons nous situer dans une dynamique interactive et favoriser l'éclosion des potentiels dont chacune des régions est porteuse.

Depuis que je suis à la SODEC, j'ai observé les nombreux débats de fond au sein des commissions consultatives, quand il s'agit de privilégier les créneaux de la production ou de la commercialisation, au moment de l'attribution de nouveaux crédits. La question est difficile à résoudre, dans la mesure où les besoins de la production paraissent souvent exponentiels, alors que le marché constitue une source de revenus dont seule une partie peut être réinvestie en promotion. Quant à nous, le renforcement de la commercialisation et de la mise en marché est à ce point fondamental que la Société en a fait une orientation stratégique pour déterminer ses choix d'investissements. Les œuvres et, dans le cas du spectacle, les artistes eux-mêmes ont besoin de moyens suffisants pour atteindre leur public là où il se trouve. Nos principaux concurrents internationaux disposent de ressources considérables pour la mise en marché de leurs produits, ce qui leur permet de s'imposer sur notre territoire. Il nous faut donc être conséquents et offrir à nos entreprises les moyens de soutenir une présence culturelle déterminante sur notre propre marché.

Cette logique vaut tout autant pour accroître les retombées sur les marchés hors Québec. Exporter, c'est contribuer à notre rayonnement culturel dans le monde entier. Nous connaissons la place qu'occupent, dans la politique internationale du Québec, les thèmes de la diversité culturelle, de l'ouverture au monde, du métissage culturel et de la promotion de notre modernité. Autant de thèmes qui font de la culture québécoise un vecteur central de notre présence sur les marchés internationaux. Les industries culturelles participent à cette poussée exportatrice, mais elles s'inscrivent à la croisée de l'action culturelle et du commerce extérieur, tout comme elles sont à la convergence de la culture et de l'économie. En ce sens, il importe de mettre en place des outils d'accompagnement adaptés aux exigences du marché international, si l'on veut préparer et soutenir les entreprises culturelles exportatrices. Et cela, sans perdre de vue qu'il nous revient également d'organiser et de maintenir des activités de promotion qui ont pour but de sensibiliser les publics étrangers à notre expression artistique. Cette singularité du rôle de la SODEC nous conduira bientôt à présenter des orientations et un plan d'action qui constitueront un guide de travail et un cadre de référence pour nos partenaires et pour le milieu culturel.

Dans l'accomplissement de son mandat, la Société compte sur des équipes permanentes de spécialistes qui contribuent à faire en sorte que notre dispositif de mesures et de programmes soit le mieux adapté possible aux besoins auxquels la SODEC doit répondre. Les membres de ces équipes sont des experts de leurs champs d'activités et, par leurs connaissances, ils alimentent la réflexion effectuée dans chacun des domaines de la culture. De même, la Société soutient l'action de groupes de travail qui contribuent à clarifier divers enjeux professionnels. Ces hommes et ces femmes participent bénévolement à l'avancement de la cause culturelle, et je tiens à les remercier personnellement pour leur engagement. Je veux aussi souligner la passion et la détermination avec lesquelles ces gens donnent si généreusement de leur temps.

Ces groupes-conseils sont des creusets qui permettent à nos équipes de gestion et de recherche de présenter leurs propositions et d'en vérifier le bien-fondé. De ces échanges ressortent divers travaux qui éclairent les réflexions de l'ensemble d'un milieu professionnel. C'est le cas par exemple de ce portrait économique de l'industrie du livre que la SODEC a publié *Les chiffres des mots*, de Marc Ménard.

Sur le plan de la statistique, la Société participe aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications, dont elle est un membre fondateur, et ce, dans un esprit de concertation et de partenariat.

Dans la mesure du possible, nous visons à diversifier l'éventail de nos outils financiers, de façon à tenir compte de l'évolution des conjonctures et des réalités. L'ouverture du crédit d'impôt pour la production de spectacles aux secteurs de l'humour et du théâtre privé, mis en place depuis peu par le gouvernement, témoignait plus récemment de cette orientation. Notre philosophie consiste à développer ou à ajuster les outils financiers qui complètent notre capacité d'intervention et qui consolident les acquis. C'est dans cette optique que, chaque année, nous soumettons à l'avis des commissions l'un ou l'autre de nos programmes ou des volets de nos programmes, pour nous assurer qu'ils demeurent efficaces. De plus, en sa qualité de commanditaire du Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC) et de la Financière des entreprises culturelles (FIDEC), la Société continue de chercher à mettre à la disposition des entreprises des ressources qui se conjuguent et se complètent.

L'ensemble de ces réalisations de la Société de développement des entreprises culturelles est redevable aux artisans qui agissent avec passion pour faire de la Société une institution dynamique, moderne et profitable à la culture québécoise. Parmi ces artisans, je souligne en particulier les membres du Conseil d'administration. Ils sont les piliers de notre philosophie et des critiques éclairés face à nos stratégies et à nos plans d'activités. Ils font partie de ces gens dont je parlais plus haut qui consacrent volontiers leur temps à l'essor collectif de nos industries culturelles.

Parmi les artisans de première importance, on trouve également les membres du personnel de toutes les directions générales qui composent la SODEC. Ces personnes font un travail de qualité, et témoignent d'une grande disponibilité et d'une ouverture d'esprit admirable.

Je les remercie tous et toutes. C'est grâce à leur labeur que la SODEC poursuit son chemin, animée par cette idée fondamentale que... notre culture est une force.

Le président,


Pierre Lafleur



Les faits saillants

D'ABORD GESTIONNAIRE

Le mandat de la SODEC consiste à soutenir le développement des entreprises culturelles québécoises dans les domaines du cinéma et de la production télévisuelle, du disque et du spectacle de variétés, du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art et des œuvres numériques interactives. En sa qualité de mandataire du gouvernement, la Société a la responsabilité d'administrer une politique financière et un éventail de programmes d'aide, ainsi que de gérer des mesures fiscales. Cela se traduit par le traitement de milliers de dossiers d'entreprises, assortis de demandes correspondant à l'une ou l'autre des formes d'aide disponibles. En 2001-2002, la Société a analysé 3 647 dossiers, ce qui a donné lieu à 2 713 réponses positives. Les annexes jointes au présent rapport annuel fournissent les résultats associés aux programmes d'aide. On retrouvera dans les pages qui suivent une synthèse chiffrée de l'évolution du financement des entreprises et des mesures fiscales de crédit d'impôt. Voilà ce qui mobilise la plus grande partie du personnel de la SODEC, dans un processus allant de l'accueil des demandes à la prise de décision, le tout assumé en toute imputabilité, eu égard aux fonctions et pouvoirs dévolus à la Société. Notre plus grande fierté nous vient des témoignages de reconnaissance et de satisfaction que nous recevons de notre clientèle.

La pertinence et l'adéquation des politiques et des programmes de la SODEC étant à la fois un objectif et un moyen de garantir un service de qualité, nous procédons régulièrement à des bilans et à des évaluations. Ainsi avons-nous effectué, au cours de l'année qui vient de s'écouler, un bilan approfondi du *Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés*. Nous avons alors soumis à la Commission du disque et du spectacle de variétés, un historique ainsi qu'une analyse de l'évolution et des résultats du programme. Au terme de l'exercice, cette analyse nous a suggéré de resserrer les critères et de créer de nouveaux outils de gestion. De la même manière, nous avons produit un bilan de l'aide à l'édition devant la Commission du livre. Toujours dans l'ordre des évaluations, nous avons procédé à un examen approfondi de l'opération *Cinéma du Québec à Paris*, après cinq ans d'existence. Mené en consultation avec le milieu du cinéma, cet exercice a conduit à un ensemble de recommandations qui seront soumises au CNCT, le Conseil national du cinéma et de la télévision.

SOCIÉTÉ D'ÉTAT

En sa qualité de société d'État, la SODEC est appelée à participer à divers travaux gouvernementaux en rapport avec ses champs d'action. Au cours de la dernière année, le plus important de ces chantiers a été sans contredit celui du Comité directeur sur l'actualisation de la politique du cinéma et de l'audiovisuel. La Société joue un rôle majeur dans la gestion des finances publiques de ce domaine, et c'est pourquoi elle a apporté une contribution soutenue aux travaux du Comité, notamment à la recherche, ainsi qu'à la présidence du groupe de travail sur la production, et à la coprésidence du groupe de travail sur la création.

Toujours au rayon des politiques, la SODEC a collaboré au bilan de la Politique de la lecture et du livre, pour ce qui est des actions qui lui sont confiées. Il faut mettre en relation son rôle déterminant dans la modernisation des librairies et le suivi du rapport du Comité Larose sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre. À cet effet, la Commission du livre a créé un comité ayant pour mandat d'évaluer régulièrement la mise en œuvre des mesures retenues à la suite de cet important travail.

L'État québécois a également inscrit au champ des compétences de la SODEC le mandat de gestion de Place-Royale. Spécialement créée à cette fin et représentative des milieux concernés de la capitale, la Commission a déposé pendant l'année le Plan de développement de Place-Royale, qui propose une vision précise des actions à entreprendre ou à poursuivre pour assurer le rayonnement de ce prestigieux patrimoine urbain. C'est dans ce contexte qu'ont été réalisés les travaux de restauration de la maison Domptail. De même, la Société a déposé un concept de mise en lumière de Place-Royale qui devrait être exécuté au cours de la prochaine année.

Au regard de son rôle de gestionnaire de l'aide fiscale en matière culturelle, la SODEC fait désormais partie d'un comité permanent d'échange avec le ministère du Revenu et celui de la Culture et des Communications, relativement à l'administration des crédits d'impôt.

Dans le but de maximiser les retombées de sociétés d'État qui relèvent de la même autorité gouvernementale, la SODEC a signé avec Télé-Québec une entente de coopération qui vise à favoriser une mise en commun des ressources, dans l'intérêt de toutes les industries culturelles. De même, afin de renforcer la complémentarité de leurs rôles et d'harmoniser de façon soutenue leurs programmes, la SODEC et le Conseil des arts et des lettres (CALQ) ont signé une entente au cours de l'année qui vient de s'achever. Ces signatures ont été rendues publiques devant la Commission de la culture et des communications de l'Assemblée nationale en octobre dernier, au moment d'audiences portant sur l'exécution des mandats.

SELON LES PRINCIPES ÉNONCÉS

Le Plan d'activités 2001-2002 de la Société comportait sept principes généraux qui ont encadré nos actions au cours du dernier exercice financier.

L'affirmation du potentiel culturel de la société de l'information venant en tête de liste, la SODEC a relancé les travaux de sa Commission du multimédia, inactive dans l'attente de crédits pour son programme d'aide et, afin de mieux refléter la zone de préoccupation qui la concerne, elle a changé la dénomination de cette commission qui s'appelle désormais la Commission des œuvres numériques interactives. Par ailleurs, nous avons entrepris une démarche de réflexion sur les développements technologiques et numériques dans le domaine de la musique, et avons produit un document qui décrit l'état de la situation. Cet exercice se poursuivra pour le domaine du livre et pour le domaine proprement dit des œuvres numériques interactives. Tout en permettant de veiller sur les changements dans une industrie donnée, cet exercice de réflexion facilite les ajustements aux programmes et aux mesures d'aide déjà en place.

Parmi ses objectifs, la SODEC cherche à développer le potentiel culturel et économique des régions. Cela se réalise déjà grâce aux formes d'aide actuelles. Toutefois, afin de créer des effets de levier, la Société a entrepris des échanges, et dans certains cas des négociations, en vue de signer des ententes spécifiques de développement régional pour les entreprises culturelles. Deux démarches devraient bientôt conduire à la signature d'ententes avec des Conseils régionaux de développement (CRD), soit ceux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et du Bas-Saint-Laurent. Par ailleurs, en partenariat avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Régions et le CRC, la Société a contribué à une Journée de

réflexion sur les industries culturelles du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce qui a permis un dialogue apprécié entre les entreprises culturelles et les agents culturels et économiques de ces régions. L'activité s'étant révélée fort intéressante, une équipe a entrepris d'organiser une rencontre du même type pour les régions de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches. Cette rencontre devrait se tenir dans le courant de l'année 2003.

Toujours préoccupée par la consolidation et le professionnalisme des entreprises, la Société a créé, avec diverses associations professionnelles, des comités statutaires portant sur l'application des mesures fiscales. Dans un même ordre d'idées, la SODEC s'est associée à plusieurs festivals pour organiser – à l'intention des jeunes créateurs en cinéma et en télévision – des ateliers sur la scénarisation de documentaires.

L'accroissement des retombées sur les marchés extérieurs fait désormais partie des enjeux de développement des entreprises culturelles au Québec, et l'ouverture sur le monde a besoin de se concrétiser à longueur d'année dans des événements de rayonnement international. C'est pourquoi la SODEC a préparé, en 2001-2002, un document d'orientation et un plan d'action qu'elle soumettra à la consultation et qui définira le cadre de son travail sur la scène internationale. Déjà fortement sollicitée à ce titre, la Société a organisé, en partenariat avec le milieu, un colloque franco-québécois intitulé « Métiers d'art, métiers de création : approches gagnantes ». La SODEC continue à soutenir les présences collectives des entreprises dans les salons, les foires et les marchés culturels les plus importants au monde, soit directement, soit en les confiant à des opérateurs agréés. En parallèle, la SODEC a aussi effectué plusieurs missions d'échange, en particulier auprès de la Communauté française de Belgique, à l'invitation du Secrétariat général de la Communauté, mission qui portait alors sur le modèle d'organisation de la Société et sur le dispositif québécois de soutien aux industries culturelles; la SODEC a également participé à une grande étude de l'Agence intergouvernementale de la francophonie sur l'implantation de fonds de garantie bancaires pour les entreprises culturelles en Afrique. Dans un même ordre d'idées, nous avons accueilli plusieurs délégations étrangères à nos bureaux et avons participé, avec le ministère de la Culture et des Communications et celui des Relations internationales, à diverses commissions mixtes sur le suivi d'ententes de coopération avec des gouvernements étrangers.

En documentant l'évolution des secteurs des industries culturelles québécoises, la SODEC témoigne de réalités qui illustrent et valorisent la convergence de la culture et de l'économie. En publiant *Les chiffres des mots, portrait économique du livre au Québec*, la Société a fourni un portrait précis du marché du livre. C'est pourquoi nous avons aussi réalisé un bilan économique de l'industrie du disque et du spectacle de variétés au Québec. D'autres travaux du même ordre viendront progressivement alimenter la réflexion de la SODEC au cours de la prochaine année.

C'est dans cet esprit que la SODEC a fait la promotion de ce qui est devenu l'Observatoire de la culture et des communications, qu'elle a contribué à fonder, et auquel elle collabore étroitement, notamment en participant depuis 1993 à la publication annuelle du document intitulé *Statistiques sur l'industrie du film au Québec*.

Une institution désireuse de rester à l'avant-garde du développement doit continuer sans relâche à diversifier l'éventail de ses outils financiers. Il s'agit parfois de mesures d'ajustements comme le fait d'apporter certains correctifs aux crédits d'impôt existants. Toutefois, cela devient majeur lorsqu'on procède, comme l'a fait récemment le gouvernement, à la modification du crédit d'impôt pour la production de spectacles musicaux afin d'y inclure le théâtre privé, les spectacles d'humour, ainsi que le mime et la magie. Ou encore, lorsqu'on annonce, dans le cadre d'une nouvelle ronde d'investissements en capitalisation du Fonds d'investissement de la culture et des communications, une participation de la SODEC de l'ordre de cinq millions de dollars.

RENDRE HOMMAGE

À l'occasion de la publication du plan d'action stratégique pour le développement des métiers d'art, il y a deux ans, la SODEC avait annoncé la création d'un prix d'excellence à l'exportation en métiers d'art. Or, à l'automne 2001, non seulement la SODEC remettait ses deux premiers Prix Madeleine-Dansereau/SODEC d'excellence à des artisans entrepreneurs, mais elle remettait aussi un prix d'excellence à l'exportation livre, un prix disque et spectacle de variétés, et un prix cinéma et production télévisuelle.

Toujours dans la même optique, et pour donner suite aux engagements de l'entente avec la France, la SODEC a également remis cette année pour la première fois le Prix France-Québec en métiers d'art – premiers pas à l'exportation.

La SODEC a également décidé de s'associer à d'autres intervenants qui saluent la contribution de ces entreprises. À l'invitation du Concours québécois en entrepreneurship, le Prix entreprise culturelle – SODEC était créé pour récompenser le travail d'un entrepreneur débutant. Ou encore, à l'occasion du Gala des prix OPUS et en collaboration avec le Conseil québécois de la musique, la Bourse reconnaissance à un facteur d'instruments était remise.

Avec le Festival d'été de Québec, la SODEC s'est associée à la remise des 13^{es} Prix Miroir de la chanson francophone. Pour la Société, c'est une façon tangible de témoigner de sa conviction que les entreprises jouent un grand rôle dans la création et la démocratisation de la culture. Et ce témoignage se fait en célébrant les réussites de quelques-uns au nom de tous.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours du présent exercice, la Société a poursuivi l'analyse de la pertinence des renseignements personnels demandés dans l'application de ses programmes, procédé à l'examen de ses méthodes de cueillette et de conservation des renseignements nominatifs en vue d'élaborer et d'implanter des moyens de contrôle de l'accès à ces renseignements.

TRAITEMENT ANNUEL DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEUR

Secrétaire et directeur général – disque et spectacle de variétés, livre et métiers d'art	99 178 \$
Directrice générale – cinéma et production télévisuelle	99 178 \$
Directeur général – administration	92 518 \$
Directeur général – politiques, communications et affaires internationales	92 518 \$
Directrice générale – financement des entreprises culturelles	92 407 \$
Directeur général – aide fiscale aux entreprises culturelles	83 324 \$
Directeur général – bureau de la capitale nationale	92 518 \$

Survol des interventions

Répartition de l'ensemble des interventions financières de la SODEC selon la nature des activités et les domaines, 2001-2002

Domaine	PROGRAMMES D'AIDE		FINANCEMENT DES ENTREPRISES	MESURES FISCALES*	
	Programmes généraux	Programme destiné à l'exportation et au rayonnement culturel	Financement des entreprises	Décisions préalables : montant pressenti du crédit d'impôt	Financement intérimaire
Arts d'interprétation	-	-	3 475 000 \$	-	-
Arts visuels	-	-	100 000 \$	-	-
Cinéma et production télévisuelle	18 736 892 \$**	1 151 538 \$	10 615 000 \$	91 441 757 \$	23 011 116 \$
Disque et spectacle de variétés	7 637 095 \$	627 830 \$	660 000 \$	-	-
Doublage	-	-	-	1 996 658 \$	-
Enregistrements sonores	-	-	-	677 839 \$	-
Livre et édition spécialisée	6 064 521 \$	905 900 \$	4 595 084 \$	4 104 180 \$	-
Logiciel	-	-	130 000 \$	-	-
Métiers d'art	2 723 373 \$	459 500 \$	75 000 \$	-	-
Multimédia	-	161 493 \$	1 350 000 \$	-	-
Production de spectacles	-	-	-	2 439 036 \$	-
Services de production cinématographique et télévisuelle	-	-	-	2 944 060 \$	-
Tous les domaines	-	91 968 \$	-	-	-
Total	35 161 881 \$	3 398 229 \$	21 000 084 \$	103 603 530 \$	23 011 116 \$

* Les montants inscrits aux mesures fiscales correspondent aux montants autorisés au cours de l'exercice 2001-2002.

** Aide financière déboursée en partie par le ministère de la Culture et des Communications pour un total de 500 000 \$.

Financement des entreprises Répartition des autorisations selon les domaines, 2001-2002

Domaine	Nombre d'autorisations	Montant	%
Arts d'interprétation	6	3 475 000 \$	16,5
Arts visuels	1	100 000 \$	0,5
Cinéma et production télévisuelle	29	10 615 000 \$	50,5
Disque et spectacle de variétés	4	660 000 \$	3,2
Livre et édition spécialisée	17	4 595 084 \$	21,9
Logiciel	2	130 000 \$	0,6
Métiers d'art	3	75 000 \$	0,4
Multimédia	3	1 350 000 \$	6,4
Total	65	21 000 084 \$	100,0

Mesures fiscales de crédit d'impôt, 2001-2002

Domaine et nature de l'intervention	Nb	Montant
Cinéma et production télévisuelle		
Crédit d'impôt*	454	91 441 757 \$
Financement intérimaire (autorisations)	126	23 011 116 \$
Doublage de films		
Crédit d'impôt*	247	1 996 658 \$
Édition de livres		
Crédit d'impôt*	82	4 104 180 \$
Production d'enregistrements sonores		
Crédit d'impôt*	91	677 839 \$
Production de spectacles musicaux		
Crédit d'impôt*	64	2 439 036 \$
Services de production cinématographique et télévisuelle		
Crédit d'impôt*	11	2 944 060 \$

* Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt

Programmes d'aide au cinéma et à la production télévisuelle Répartition des interventions financières selon les programmes, 2001-2002

Programme d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Programme d'aide à la scénarisation	118	31,1	1 335 093 \$	7,1
Programme d'aide à la production	85	22,4	13 541 048 \$	72,3
Programme d'aide à la promotion et à la diffusion	79	20,8	2 431 026 \$	13,0
Programme d'aide aux jeunes créateurs	98	25,7	1 429 725 \$	7,6
Total	380	100,0	18 736 892 \$	100,0

Programmes d'aide aux entreprises culturelles

Domaines du disque et du spectacle de variétés, du livre et de l'édition spécialisée et des métiers d'art Répartition des interventions financières selon les programmes et les domaines, 2001-2002

Domaine	Programmes d'aide destinés aux domaines	Programmes d'aide aux associations et aux regroupements nationaux	Programmes d'aide aux événements	Programmes d'aide aux événements nationaux et internationaux	Total
Disque et spectacle de variétés	5 366 395 \$	280 700 \$	240 000 \$	1 750 000 \$	7 637 095 \$
Livre et édition spécialisée	5 107 271 \$	757 250 \$	200 000 \$	-	6 064 521 \$
Métiers d'art	1 897 373 \$	826 000 \$	-	-	2 723 373 \$
Total	12 371 039 \$	1 863 950 \$	440 000 \$	1 750 000 \$	16 424 989 \$

Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel (SODEXPORT)

Répartition des interventions financières selon les volets du programme et les domaines, 2001-2002

Volet d'aide	Cinéma production télévisuelle		Disque et spectacle de variétés		Livre et édition spécialisée		Métiers d'art		Multimédia		Tous les domaines		Total		
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	%
Volet 1: Sodexport - entreprise	5	200 000	8	298 000	7	327 000	7	270 000	-	-	-	-	27	1 095 000	32,2
Volet 2: Sodexport - projet	10	37 351	7	88 330	7	44 900	9	74 500	-	-	-	-	33	245 081	7,2
Volet 3: Présence dans les marchés et foires	4	562 210	1	150 000	1	499 000	2	95 000	4	161 493	-	-	12	1 467 703	43,2
Autres activités de rayonnement culturel	32	351 977	4	91 500	1	35 000	1	20 000	-	-	3	91 968	41	590 445	17,4
Total	51	1 151 538	20	627 830	16	905 900	19	459 500	4	161 493	3	91 968	113	3 398 229	100,0

La SODEC depuis cinq ans

Programmes généraux

Évolution des montants accordés selon les domaines, 1997-1998 à 2001-2002

Programme d'aide	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Cinéma et production télévisuelle	11 103 543	51,5	12 885 107	47,1	18 422 399	55,0	16 093 816	50,7	18 736 892	53,3
Disque et spectacle de variétés	3 648 522	16,9	6 757 708	24,6	7 009 931	20,9	7 488 119	23,6	7 637 095	21,7
Livre et édition spécialisée	3 259 502	15,1	4 409 055	16,1	5 284 394	15,8	5 317 922	16,8	6 064 521	17,2
Métiers d'art	2 037 450	9,4	2 109 150	7,7	2 335 608	7,0	2 810 424	8,9	2 723 373	7,8
Multimédia	1 524 872	7,1	1 221 792	4,5	419 490	1,3	-	-	-	-
Total	21 573 889	100,0	27 382 812	100,0	33 471 822	100,0	31 710 281	100,0	35 161 881	100,0

Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel (SODEXPORT)

Répartition des interventions selon les domaines, 1997-1998 à 2001-2002

Domaine	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Cinéma et production télévisuelle	57	1 092 910	39	1 139 135	36	1 162 767	48	1 221 950	51	1 151 538
Disque et spectacle de variétés	14	341 600	15	350 234	20	438 660	26	498 786	20	627 830
Livre et édition spécialisée	16	614 335	14	875 975	22	1 034 128	12	808 830	16	905 900
Métiers d'art	19	213 997	19	210 863	26	536 230	20	326 200	19	459 500
Multimédia	3	214 946	4	294 790	5	295 539	4	91 935	4	161 493
Tous les domaines	-	-	2	15 225	3	38 974	1	20 801	3	91 968
Total	109	2 477 788	93	2 886 222	112	3 506 298	111	2 968 502	113	3 398 229

Évolution du financement des entreprises et des mesures fiscales de crédit d'impôt, 1997-1998 à 2001-2002

Domaine et nature de l'intervention	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
FINANCEMENT DES ENTREPRISES	66	1 717 479,2	53	1 810 000,0	71	2 042 892,5	61	1 634 034,0	65	2 100 084,4
MESURES FISCALES										
Cinéma et production télévisuelle										
Crédit d'impôt*	294	8 626 288,3	262	7 520 744,8	376	9 678 534,3	394	8 956 124,0	454	9 144 175,7
Financement intérimaire (autorisations)	164	3 516 868,1	129	2 873 413,6	160	3 029 834,4	121	2 502 527,0	126	2 301 111,6
Production de titres multimédias										
Crédit d'impôt*	42	1 986 097,4	103	6 850 321,1	132	9 093 791,1	47	3 386 126,1	-	-
Financement intérimaire (autorisations)	-	-	27	1 996 744,4	34	2 670 354,4	-	-	-	-
Doublage de films										
Crédit d'impôt*	-	-	-	-	33	231 926,1	203	1 362 806,1	247	1 996 658,1
Édition de livres										
Crédit d'impôt*	-	-	-	-	-	-	16	499 815,1	82	4 104 180,1
Production d'enregistrements sonores										
Crédit d'impôt*	-	-	-	-	1	8 875,1	27	292 886,1	91	677 839,1
Production de spectacles musicaux										
Crédit d'impôt*	-	-	-	-	-	-	48	944 953,1	64	2 439 036,1
Services de production cinématographique et télévisuelle										
Crédit d'impôt*	-	-	-	-	-	-	14	3 919 350,1	11	2 944 060,1

* Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt

Cinéma et production télévisuelle

Évolution des programmes d'aide, 1997-1998 à 2001-2002

Programme d'aide	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Programme d'aide à la scénarisation	108	1 040 667	116	1 535 270	137	1 566 854	127	1 369 298	118	1 335 093
Programme d'aide à la production	65	6 950 150	69	7 889 153	77	12 679 977	78	11 384 952	85	13 541 048
Programme d'aide à la promotion et à la diffusion	76	1 900 909	87	2 219 987	91	2 580 047	71	2 116 365	79	2 431 026
Programme d'aide aux jeunes créateurs	77	1 211 817	95	1 240 697	80	1 595 521	88	1 223 201	98	1 429 725
Total	326	11 103 543	367	12 885 107	385	18 422 399	364	16 093 816	380	18 736 892

Disque et spectacle de variétés

Évolution des programmes d'aide, 1997-1998 à 2001-2002

Programme d'aide	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés	77	1 692 100	161	3 798 800	335	4 765 954	302	4 771 098	287	4 646 879
Programme d'aide à la promotion et à la circulation de la chanson québécoise	27	183 800	88	631 700	-	-	-	-	-	-
Programme de sensibilisation à la chanson en milieu collégial	18	54 622	35	94 208	64	183 977	105	354 021	102	275 516
Programme d'aide aux diffuseurs spécialisés en chanson	5	199 000	7	231 500	6	253 000	7	309 000	9	444 000
Programme d'aide aux associations et aux regroupements nationaux	1	169 000	3	181 000	3	242 000	3	244 000	4	280 700
Programme d'aide aux événements nationaux et internationaux	7	1 275 000	14	1 685 500	10	1 505 000	10	1 675 000	13	1 750 000
Programme d'aide aux événements	1	75 000	1	135 000	2	60 000	2	135 000	3	240 000
Total	136	3 648 522	309	6 757 708	420	7 009 931	429	7 488 119	418	7 637 095

Livre et édition spécialisée

Évolution des programmes d'aide, 1997-1998 à 2001-2002

Programme d'aide	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée	312	3 029 502	230	3 114 988	287	3 526 440	304	3 482 586	328	3 655 058
Programme d'aide aux librairies agréées	-	-	146	1 066 067	182	1 465 899	170	1 038 836	168	1 452 213
Programme d'aide aux associations et aux regroupements nationaux	7	230 000	7	228 000	10	242 055	14	609 000	10	757 250
Programme d'aide aux événements	-	-	-	-	1	50 000	4	187 500	5	200 000
Total	319	3 259 502	383	4 409 055	480	5 284 394	492	5 317 922	511	6 064 521

Métiers d'art

Évolution des programmes d'aide, 1997-1998 à 2001-2002

Programme d'aide	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Programme d'aide aux artisans et aux entreprises des métiers d'art	42	136 100	51	168 025	66	240 708	152	872 174	130	761 473
Programme d'aide aux écoles-ateliers	21	1 040 250	19	1 077 225	35	1 234 000	15	1 082 250	16	1 101 000
Programme d'aide aux salons régionaux	3	34 900	4	37 900	3	34 900	2	30 000	3	34 900
Programme d'aide aux associations et aux regroupements nationaux	1	826 200	1	826 000	1	826 000	1	826 000	2	826 000
Total	67	2 037 450	75	2 109 150	105	2 335 608	170	2 810 424	151	2 723 373

Rapport de la **direction**

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Pierre Lafleur
Président



Gilles Corbeil
Secrétaire général

Montréal, le 29 mai 2002

Rapport du **vérificateur**

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2002 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, CA

Québec, le 29 mai 2002

Revenus et dépenses et **excédent**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	43 426 604 \$	39 128 313 \$
Intérêts sur placements et sur prêts	2 035 726	2 723 679
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aides financières (note 4)	791 679	734 189
Honoraires de garanties	1 304 379	734 615
Honoraires de certification	958 842	1 204 146
Patrimoine immobilier :		
Loyers et autres	1 224 292	1 260 392
Intérêts sur placements à court terme	29 242	51 932
Quote-part des résultats d'une société en commandite	33 815	316 232
Autres revenus	120 799	45 505
	49 925 378	46 199 003
DÉPENSES		
Programmes d'aide financière (note 5) :		
Cinéma et production télévisuelle	1 768 1435	15 553 818
Soutien aux entreprises culturelles	16 368 493	15 296 984
Affaires internationales	3 285 358	2 839 714
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 6)	609 212	808 858
Frais d'administration (note 7)	8 331 858	7 574 583
Intérêts sur avance à long terme du gouvernement du Québec	33 815	372 878
Patrimoine immobilier :		
Frais d'exploitation et d'administration (note 8)	2 937 665	2 623 322
Intérêts sur dettes à long terme	1 145 013	1 106 280
Perte sur aliénation d'immobilisation	76 144	—
	50 468 993	46 176 437
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(543 615)	22 566
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 729 173	1 706 607
EXCÉDENT À LA FIN	1 185 558 \$	1 729 173 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Bilan

au 31 mars 2002

	2002	2001
ACTIF		
Encaisse	2 468 871 \$	279 407 \$
Placements temporaires (note 9)	8 161 341	12 753 749
Prêts et autres participations financières (note 10)	19 700 263	18 647 944
Aides remboursables (note 5)	1 273 440	1 275 263
Débiteurs et intérêts courus	727 192	558 779
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	372 553	874 949
Frais payés d'avance et avances sur engagements	435 946	668 794
Placements dans des sociétés en commandite (note 11)	18 075 304	9 377 091
Immobilisations (note 12)	17 172 817	16 470 813
	68 387 727 \$	60 906 789 \$
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	1 573 381 \$	1 142 239 \$
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	406 693	372 878
Intérêts courus sur dettes à long terme	372 553	388 649
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	8 891 531	9 012 885
Provision cumulée et contribution pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 6)	887 477	471 380
Revenus reportés (note 14)	2 924 469	3 890 390
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 15)	18 000 000	9 000 000
Dettes à long terme (note 16)	13 896 065	14 649 195
	46 952 169	38 927 616
AVOIR		
Capital (note 17)	19 500 000	19 500 000
Surplus d'apport (note 18)	750 000	750 000
Excédent	1 185 558	1 729 173
	21 435 558	21 979 173
	68 387 727 \$	60 906 789 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ENGAGEMENTS (note 22)

ÉVENTUALITÉS (note 23)

Pour le conseil d'administration

Pier Lafleur *Louise Beube'*

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(543 615)\$	22 566 \$
Ajustements pour :		
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	609 212	808 858
Provision pour créances irrécouvrables liée aux aides remboursables	181 176	56 077
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	503 230	862
Amortissement des immobilisations	1 102 177	1 041 883
Perte sur aliénation d'immobilisations	76 144	–
Quote-part des résultats d'une société en commandite	(33 815)	(316 232)
	1 894 509	1 614 014
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	(168 413)	(142 497)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	502 396	920 537
Frais payés d'avance et avances sur engagements	232 848	(361 022)
Créditeurs et frais courus	431 142	(114 871)
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	33 815	372 878
Intérêts courus sur dettes à long terme	(16 096)	49 763
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	(121 354)	(982 281)
Revenus reportés	(1 469 151)	248 573
	(574 813)	(8 920)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 319 696	1 605 094
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(14 064 940)	(13 178 547)
Aides remboursables	(613 052)	(567 021)
Restaurations – patrimoine immobilier	(1 037 406)	(119 575)
Acquisitions d'autres immobilisations	(842 919)	(791 300)
Placements dans des sociétés en commandite	(9 000 000)	–
Distribution de la quote-part des résultats d'une société en commandite	335 602	78 658
Remboursements de prêts et autres participations financières	12 819 506	8 887 566
Récupération d'aides remboursables	433 699	369 736
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(11 969 510)	(5 320 483)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	–	(7 458 017)
Avances à long terme du gouvernement du Québec	9 000 000	–
Dettes à long terme	–	8 267 868
Remboursement sur dettes à long terme	(753 130)	(753 129)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	8 246 870	56 722
DIMINUTION DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	(2 402 944)	(3 658 667)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 303 3156	16 691 823
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 19)	10 630 212 \$	13 033 156 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Notes afférentes aux **états financiers**

31 mars 2002

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c.1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c.1-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des œuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

Depuis le 27 décembre 1990, la Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports pour une valeur nominale de 1\$. Les immeubles ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation préparé par une firme d'évaluateurs agréés et la juste valeur marchande de ces immeubles à cette date a été établie à 1\$. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer, exploiter des immeubles ou en disposer.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achat d'actions, de prêts ou de débetures et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Un prêt ou une débeture est classé dans la catégorie des prêts et débetures douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt ou une débeture devient douteux, la constatation du revenu d'intérêt cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt ou débenture. La valeur comptable d'un prêt ou d'une débenture est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

La contribution pour pertes représente une somme encaissée pour absorber les pertes éventuelles découlant de la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise. Dans l'éventualité où cette garantie d'emprunt devient douteuse, la contribution sera comptabilisée aux résultats à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les pertes seront constatées.

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Cette provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les œuvres d'art et les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de revenus en fonction des engagements afférents.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de dépenses de programme. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

Revenus

Les récupérations sur investissements et sur aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
SUBVENTIONS OCTROYÉES		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	16 978 100 \$	15 858 100 \$
Soutien aux entreprises culturelles	16 477 700	14 722 700
Affaires internationales	3 450 000	3 100 000
Fonctionnement	2 675 000	2 679 260
Patrimoine immobilier :		
Fonctionnement	755 000	1 105 300
Versement sur dettes à long terme	1 898 142	1 859 410
	42 233 942	39 324 770
SUBVENTIONS REPORTÉES AU DÉBUT		
Cinéma et production télévisuelle	1 575 003	1 270 720
Soutien aux entreprises culturelles	617 442	925 268
Affaires internationales	400 000	400 000
Patrimoine immobilier :		
Fonctionnement	331 300	131 300
	2 923 745	2 727 288
SUBVENTIONS REPORTÉES À LA FIN		
Cinéma et production télévisuelle	(1 172 464)	(1 575 003)
Soutien aux entreprises culturelles	(558 619)	(617 442)
Affaires internationales	—	(400 000)
Patrimoine immobilier :		
Fonctionnement	—	(331 300)
	(1 731 083)	(2 923 745)
	43 426 604 \$	39 128 313 \$

4. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2002			2001
	Investissements	Aides remboursables	Total	Total
Cinéma et production télévisuelle	243 093 \$	166 664 \$	409 757 \$	432 822 \$
Soutien aux entreprises culturelles	–	208 230	208 230	157 633
Affaires internationales	–	173 692	173 692	143 734
	243 093 \$	548 586 \$	791 679 \$	734 189 \$

5. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2002				2001
	Cinéma et production télévisuelle	Soutien aux entreprises culturelles	Affaires internationales	Total	Total
DÉPENSES					
Investissements	16 238 491 \$	– \$	– \$	16 238 491 \$	13 977 451 \$
Subventions	1 446 373	15 991 747	2 171 229	19 609 349	18 935 053
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	552 028	164 000	883 190	1 599 218	1 199 258
Provision pour créances irrécouvrables	–	136 400	44 776	181 176	56 077
Annulations et recouvrements	(859 219)	(137 278)	–	(996 497)	(967 338)
Autres	303 762	213 624	186 163	703 549	490 015
	17 681 435 \$	16 368 493 \$	3 285 358 \$	37 335 286 \$	33 690 516 \$

	2002				2001
	Cinéma et production télévisuelle	Soutien aux entreprises culturelles	Affaires internationales	Total	Total
ACTIF					
Solde au début	– \$	927 277 \$	568 078 \$	1 495 355 \$	1 298 070 \$
Aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie accordées dans l'exercice	–	269 242	343 810	613 052	567 021
Récupérations	–	(187 808)	(245 891)	(433 699)	(369 736)
Radiations	–	(130 000)	(71 815)	(201 815)	–
	–	878 711	594 182	1 472 893	1 495 355
Provision cumulée pour créances irrécouvrables	–	(83 962)	(115 491)	(199 453)	(220 092)
Solde à la fin	– \$	794 749 \$	478 691 \$	1 273 440 \$	1 275 263 \$

6. PROVISION CUMULÉE ET CONTRIBUTION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES

	2002	2001
Solde au début	3 943 031 \$	3 814 766 \$
Radiations de l'exercice :		
Prêts et débetures accordés par la Société	375 143	438 109
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	461 959	242 484
	837 102	680 593
Provision de l'exercice :		
Prêts et débetures accordés par la Société	482 199	663 917
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	85 916	225 946
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	41 097	(81 005)
	609 212	808 858
Contribution pour pertes sur la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise	375 000	-
Solde à la fin	4 090 141 \$	3 943 031 \$

	2002	2001
La provision cumulée et la contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivise comme suit :		
Prêts et débetures accordés par la Société (note 10)	3 018 512 \$	2 911 456 \$
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 10)	184 152	560 195
	3 202 664	3 471 651
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises *	887 477	471 380
	4 090 141 \$	3 943 031 \$

* Inclut la contribution de 375 000 \$ pour pertes sur la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	6 207 530 \$	5 961 151 \$
Honoraires professionnels	133 500	119 834
Déplacements, représentation et congrès	202 720	200 169
Loyers	464 204	415 801
Assurances	34 269	30 411
Papeterie et frais de bureau	364 436	348 332
Publicité et promotion	142 664	154 526
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôts	503 230	862
Amortissement des immobilisations	237 540	268 192
Autres frais	41 765	75 305
	8 331 858 \$	7 574 583 \$

8. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION - PATRIMOINE IMMOBILIER

	2002	2001
Traitements et avantages sociaux	504 263 \$	428 794 \$
Honoraires professionnels	54 947	52 553
Déplacements, représentation et congrès	19 785	17 097
Taxes	452 954	333 533
Assurances	104 496	96 435
Électricité et chauffage	221 802	235 804
Entretien et réparations	599 256	626 357
Papeterie et frais de bureau	34 746	48 992
Amortissement des immobilisations	864 637	773 691
Autres frais	80 779	10 066
	2 937 665 \$	2 623 322 \$

9. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de papier commercial et d'acceptation bancaire. Ils sont comptabilisés au coût et ils portent intérêt à des taux se situant entre 2,05 % et 2,27 %.

10. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2002			2001
	Montant	Provision pour pertes (note 6)	Montant net	Montant net
Actions ordinaires votantes	450 000 \$	– \$	450 000 \$	450 000 \$
Actions ordinaires non votantes et participantes	390 000	–	390 000	390 000
Prêts et débetures	19 476 945	1 952 802	17 524 143	16 437 244
Prêts et débetures douteux :				
Prêts et débetures accordés par la Société	2 252 742	1 065 710	1 187 032	1 223 250
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	333 240	184 152	149 088	147 450
	22 902 927 \$	3 202 664 \$	19 700 263 \$	18 647 944 \$

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2002, calculé selon une moyenne pondérée, est de 5,69 %, soit le taux préférentiel plus 1,94 %. Une débeture porte intérêt au taux annuel de 12 %, alors que l'autre portera intérêt au taux préférentiel à partir de mai 2003.

Ces prêts et débetures autres que les prêts et débetures douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars :

2003	7 809 283 \$
2004	1 583 744
2005	1 751 629
2006	1 567 416
2007	1 878 629
2008 à 2010	2 933 442
	17 524 143 \$

11. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

	2002	2001
Participation, au coût, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui œuvrent dans le domaine de la culture.	10 000 000 \$	5 000 000 \$
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés.	8 075 304	4 377 091
	18 075 304 \$	9 377 091 \$

12. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Restaurations	15 487 312 \$	2 179 203 \$	13 308 109 \$	13 973 011 \$
Réparations majeures	2 699 439	1 078 122	1 621 317	1 443 487
Mobilier de bureau	480 081	192 349	287 732	288 553
Équipement	215 625	153 559	62 066	94 261
Matériel informatique et logiciels	1 325 712	880 760	444 952	388 576
Améliorations locatives	422 094	80 715	341 379	213 069
Œuvres d'art	48 798	–	48 798	48 798
Restaurations en cours	1 058 464	–	1 058 464	21 058
	21 737 525 \$	4 564 708 \$	17 172 817 \$	16 470 813 \$

13. MARGES DE CRÉDIT

La Société dispose auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 000 000 \$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La Société dispose également auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 1 390 000 \$ en capital plus intérêt pour effectuer des travaux de restauration majeurs de maisons faisant partie de son parc immobilier et d'une marge de crédit de 900 000 \$ en capital plus intérêt pour l'attribution aux organismes relevant de sa compétence d'une aide financière destinée à l'acquisition d'équipements. Ces marges de crédit sont autorisées par décrets du gouvernement du Québec, sont renouvelables annuellement et portent intérêt au taux préférentiel.

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 249 300 \$ pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et porter intérêt à taux variable ou fixe, sans excéder le taux préférentiel, pour un terme ne pouvant dépasser un an.

14. REVENUS REPORTÉS

	2002	2001
Financement intérimaire des crédits d'impôt:		
Solde au début	539 277 \$	535 786 \$
Montant net des radiations / encaissements (déboursés) sur les dossiers en défaut	307 116	(124 593)
Excédent (déficit) des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations	(400 029)	128 084
Solde à la fin	446 364	539 277
Subventions reportées (note 3)	1 731 083	2 923 745
Autres revenus reportés	747 022	427 368
	2 924 469 \$	3 890 390 \$

15. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2002	2001
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006.	10 000 000 \$	5 000 000 \$
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011.	8 000 000	4 000 000
	18 000 000 \$	9 000 000 \$

16. DETTES À LONG TERME

	2002	2001
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, remboursable par versements annuels de 339 736 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2004 et par un versement de 5 435 776 \$ le 1 ^{er} avril 2005 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par le gouvernement du Québec.	6 454 984 \$	6 794 720 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,77 %, remboursable par versements annuels de 413 393 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 6 200 901 \$ le 16 février 2006 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	7 441 081	7 854 475
	13 896 065 \$	14 649 195 \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des quatre prochains exercices se détaillent comme suit :

2003	753 129 \$
2004	753 129
2005	753 129
2006	11 636 678
	13 896 065 \$

17. CAPITAL

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, devient le capital de la Société.

18. SURPLUS D'APPORT

Au cours de l'exercice 1998-1999, le gouvernement du Québec a versé à la Société un montant de 750 000 \$ pour l'octroi d'un prêt pour un projet spécifique dans le cadre du programme de financement des entreprises.

19. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2002	2001
Encaisse	2 468 871 \$	279 407 \$
Placements temporaires	8 161 341	12 753 749
	10 630 212 \$	13 033 156 \$

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 161 108 \$ (2001 : 1 056 517 \$).

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 188 858 \$ (2001 : 152 873 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladies et vacances

	2002			2001
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	120 030 \$	502 294 \$	622 324 \$	457 310 \$
Charge de l'exercice	157 286	487 370	644 656	617 775
Prestations versées au cours de l'exercice	(148 776)	(374 049)	(522 825)	(452 761)
Solde à la fin	128 540 \$	615 615 \$	744 155 \$	622 324 \$

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. ENGAGEMENTS

- a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2002 totalisent 7,5 M\$ (2001 : 7,6 M\$).
- b) Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location – exploitation des locaux de la Société sont les suivants :

2003	5 66 640 \$
2004	5 66 640
2005	5 66 640
2006	5 66 640
2007	5 66 640
2008 – 2010	1 558 260
	4 391 460 \$

23. ÉVENTUALITÉS

- a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit :

	2002	2001
Financement des entreprises *	15 525 614 \$	13 882 990 \$
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise et à la production de titres multimédias **	23 712 944	30 463 922
	39 238 558 \$	44 346 912 \$

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 6 des états financiers.

** Les pertes éventuelles, estimées à 67 679 \$, relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

- b) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2002.

Liste des **consultants** et des membres des comités d'évaluation

L'évaluation des demandes d'aide financière soumises à la Société relève du personnel et des différentes directions générales de la SODEC. Pour la gestion de certains programmes et volets de programmes et selon les nécessités du travail, la Société peut toutefois avoir recours à des consultations externes. On trouve ci-après la liste des consultants et des membres des comités de consultation en 2001-2002 :

ALLYEN, Jennifer	FORTIN, Claude	NICOLAE, Cristiana
AQUILAR, Sandro	GAGNÉ, Jeanine	NOBLE, Andrew
AUBRY, Danièle	GIMBER, Elizabeth	NOËL, Serge
AUBRY, Suzanne	GIROUX, Nicole	OUELLET, Diane
AUCLAIR, Céline	GOYER, Denise	PEICH, Francesc
BAILEY, Clayton	GUÉRARD, Daniel	PELLETIER, Francine
BAILLARGEON, Bruno	GUILBEAULT, Daniel	PETIT, Ginette
BARIL, Céline	GUY, Sylvain	PÉTROWSKI, André
BASTIEN, Pierre	HAIM, Monica	PIERARD, Annie
BAYLAUCQ, Philippe	HAYEUR, Isabelle	POISSANT, Isabelle
BEAUDET, Josée	HÉNAUT, Dorothy	POMERANCE, Érica
BEAUDRY, Diane	HÉNAUT, Suzanne	POTASHNIK, Jacob
BEAUDRY, Jean	JACOB, Jacques	POULIOT, François
BEAULIEU, Marie	JEAN, Marcel	PRATTE, Alain
BÉLANGER, Louis	LABRECQUE, Carole	PRIVET, Georges
BERTALAN, Attila	LACASSE, Germain	RAFLA, Myriam
BISAILLON, Marc	LACERTE, Robert	RAYNAULD, Isabelle
BLICKER, Seymour	LAGANIÈRE, Carole	RICHARD, Denis
BOISVERT, Nicole M.	LAMBERT, Lucie	RIVARD, Jean-François
BOULAD, Bernard	LANCTÔT, Micheline	ROBIN, Patricia
BRICENO, Catalina	LAURENDEAU, Francine	ROCHETTE, Geneviève
BROUARD, Martin	LAURIER, Nicole	RØEDERER, Ségolène
CADIEUX, Micheline	LAVOIE, Yvon	ROY, André
CAILHIER, Diane	L'ÉCUYER, Normand	ROY, Sylvie
CASTILLO, Nardo	LEFEBVRE, Jean-Pierre	SABOURIN, Gabriel
CHOUINARD, Denis	LEROUX, Simone	SALDUCCI, Pierre
DE LUCA, Teresa	LESSARD, Monique	TASSINARI, Patricia
DÉCARY, Marie	LUPIEN, Sylvie	TELLIER, Annie
DEMERS, Claude	MACKENZIE, Michael	TESSIER, Françoise
DI LAURO, Ron	MAEDER, Pascal	THINEL, Paul
DIONNE, Guylaine	MARCOTTE, Jacques	TREMBLAY, Carole
DUFOUR, Lorraine	MARIER, Élisabeth	TURCOTTE, Diane
DUTOIT, Yvan	MARTIN, Thierry	VOIZART, Marc
ÉMOND, Ariane	MIREAULT, Jean-Louis	ZAVAGLIA, Nicolas
FERLAND, Diane	MIRON, François	
FERRAND, Carlos	MURPHY, Madeleine	

Siège

215, rue Saint-Jacques
Bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6

Téléphone : (514) 841-2200; sans frais 1 800 363-0401

Télécopieur : (514) 841-8606

Courriel : info@sodec.gouv.qc.ca

www.sodec.gouv.qc.ca

Direction générale de la capitale nationale

36 1/2, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 3Z6

Téléphone : (418) 643-2581

Télécopieur : (418) 643-8918

Bureau européen

66, rue Pergolèse
75016 Paris

Téléphone : (33) 01 40 67 85 70

Télécopieur : (33) 01 40 67 85 79

Cette publication a été produite par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE

Lydia Moscato
Fronde inc.

IMPRESSION

Alter Ego productions graphiques

Dépôt légal 2002

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-40014-3

*Société
de développement
des entreprises
culturelles*

Québec 